

## DEMARCHE D'EVALUATION PRE-DIAGNOSTIQUE

Vous souhaitez vous engager dans une démarche d'évaluation pré diagnostique d'un trouble du spectre autistique. Vous êtes concernés directement par la démarche ou cela concerne un proche (enfant, conjoint). Cette démarche peut être l'issue d'une initiative personnelle ou alors indiquée par un professionnel de santé. Dans tous les cas, la participation d'un proche (parent, conjoint, etc.) de la personne pour qui l'hypothèse est suspectée, est demandée pour l'investigation diagnostique.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations relatives au déroulement de cette évaluation qui reste une évaluation pré diagnostique. En cas de confirmation de l'hypothèse d'un TSA, le diagnostic doit être validé par un médecin habilité.

Actuellement, le délai d'attente pour finaliser une évaluation diagnostique est d'en moyenne six mois.

### Première étape : DEPISTAGE

1. Veuillez télécharger, remplir et renvoyer le **formulaire** de renseignement au centre de diagnostic du réseau Actions pour l'Autisme Asperger correspondant à votre lieu de résidence:
  - **Pour Bayonne : par voie postale à l'adresse du cabinet de Bayonne : Cabinet de thérapeutes TSA, 10 place André Emlinger 64100 Bayonne.**
  - **Pour le Limousin : par email au Cabinet de Limoges : [c.persec@laposte.fr](mailto:c.persec@laposte.fr)**
  - **Pour l'Île de France et les autres régions : par email au Cabinet de Levallois : [gabriela@psy95.fr](mailto:gabriela@psy95.fr)**
2. Dès réception du formulaire vous serez ajoutés sur la liste d'attente et nous vous enverrons par mail une batterie de questionnaires de dépistage à nous retourner par mail ou par courrier. **Nous avons beaucoup de demandes en cours et nous vous demandons de respecter un délai maximum de réponse d'un mois. Passé ce délai, nous ne pourrions pas conserver votre inscription sur la liste d'attente.**
3. La batterie de questionnaires contient des questionnaires validés par des études internationales, qui peuvent changer en fonction de l'âge et du sexe de la personne évaluée. Dans tous les cas, il s'agit d'outils de dépistage et les scores obtenus ne constituent pas un diagnostic de TSA.
4. **Un rendez-vous pour une consultation de dépistage vous serez proposé.** La consultation de dépistage consiste en un entretien clinique avec une psychologue. Le but est de récolter des informations sur l'histoire du développement de la personne et sur les particularités du fonctionnement actuel, ainsi que de faire un point sur les questionnaires de dépistage. En fonction de tous ces éléments cliniques nous serons en mesure d'évaluer la pertinence de la demande diagnostique et de poursuivre ou pas la démarche. Cet entretien clinique est payant au tarif d'une consultation.

### Deuxième étape : EVALUATION PRE DIAGNOSTIQUE

1. L'évaluation se déroule sur deux entretiens de deux heures avec la psychologue clinicienne uniquement. Elle n'est donc pas pluridisciplinaire, mais peut occasionner l'orientation vers d'autres professionnels si nécessaire (orthophoniste, ergothérapeute, etc.).
2. Un entretien consiste dans la passation du questionnaire de diagnostic en présence de la personne évaluée et d'un proche (ADI-R et/ou RAADS). L'autre entretien consiste en l'évaluation de la cognition sociale et de la théorie de l'esprit.
3. Au besoin d'autres entretiens seront rajoutés.

L'évaluation diagnostique est payante sur la base d'un forfait dont le montant vous sera communiqué lors de la consultation de dépistage.

***Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions que nous vous remercions de bien vouloir nous adresser par email aux adresses indiquées ci-dessus.***